

■ **Décision n°SGA-DEC-2024-009**

Objet : Convention pour réaliser des ateliers, avec Madame GRESLE, psychomotricienne

**Direction de la Culture – Médiathèques**

**Le maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant**

Que la ville de Creil, souhaite faire appel à Madame Amandine GRESLÉ, psychomotricienne, sise 21 rue de Villers – 60290 MONCHY SAINT ELOI, pour la réalisation de 3 ateliers « baby-gym » à partir de 15h00, le samedi 20 janvier 2024 à la Médiathèque Antoine CHANUT, à CREIL,

■ **Décide**

**Article 1 :** De signer une convention de prestation de services Madame Amandine GRESLÉ, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

**Article 2 :** Le montant de la prestation fixé à 112,50 € TTC pour la prestation concernée. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3 :** D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le 12 janvier 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : le 22 Janvier 2024

Date de publication sur le site de la Ville : le 22 Janvier 2024